



**APPEL A CANDIDATURES
RELATIF A LA SELECTION DE CANDIDATS POUR LE COMPTE
DU PROJET TALENTS DU MONDE/UEMOA, 16^{ème} PROMOTION**

1. Dans le cadre de la coopération entre l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, la Région Bretagne en France et la Fondation Solacroup Hébert, un Programme qui allie management, organisation du travail, connaissance de l'entreprise et citoyenneté, intitulé « TALENTS DU MONDE/ UEMOA », a été conçu au profit des jeunes opérateurs économiques de l'Union.
2. Son objectif est de permettre aux bénéficiaires de développer dans leur pays leur activité et leurs compétences. Il permettra également aux bénéficiaires de tisser des réseaux avec des entreprises bretonnes.
3. Sous l'égide de la Fondation Solacroup Hébert, ce Programme sera exécuté en partenariat avec l'Association française Bretagne Commerce International (BCI) et la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR/UEMOA).
4. La formation de la 16^{ème} promotion est prévue **d'avril à juin 2017** à l'Institut Marie-Thérèse SOLACROUP à Dinard, en France.
5. A cet effet, le Président de la Commission de l'UEMOA et le Président de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA lancent le présent appel à candidatures, en vue de sélectionner des jeunes opérateurs économiques susceptibles de participer au Programme.
6. Les personnes intéressées doivent répondre aux critères suivants :
 - être jeune chef d'entreprise (moins de 45 ans) ;
 - avoir au moins le niveau BAC+2 ;
 - avoir déjà une entreprise d'au moins deux (02) ans et être en mesure de présenter une étude solide et bien argumentée du projet de développement de ses activités ;
 - avoir l'autorisation formelle de son responsable, lorsque le candidat est un employé ;
 - être en mesure d'assurer son transport Aller/Retour du pays d'origine au lieu de la formation (Dinard / France) ;
 - être en mesure de s'absenter sept (07) semaines de son entreprise ;
 - s'engager à suivre toute la formation.

NB. : Il n'est recevable qu'un seul dossier de candidature par entreprise.

7. Coût et financement de la formation

- **frais pris en charge** :

- hébergement ;
- restauration en pension complète ;
- activités marquées du symbole * dans le Programme ;
- formation ;
- déplacements sur le lieu de rencontre avec les entreprises bretonnes ;
- déplacements et hébergement si besoin sur le site des entreprises d'accueil.

- **frais non pris en charge** :

- les frais médicaux (voir couverture sanitaire) ;
- les déplacements hors période de formation ;
- les dépenses téléphoniques et notamment les cartes téléphoniques même durant le stage ;
- le billet d'avion aller-retour et le déplacement jusqu'à Dinard ;
- les activités et loisirs qui n'entrent pas dans le cadre du Programme ;
- et plus généralement toute dépense personnelle.

Il n'est pas prévu un financement des projets dans le cadre du Programme. La participation au Programme ne donne donc pas droit à un financement des projets d'entreprise des lauréats.

8. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- Un curriculum vitae détaillé, avec les pièces justificatives, prouvant que le candidat remplit les critères indiqués ;
- Une description de l'entreprise et du projet comportant au moins les sous-dossiers suivants : juridique (statut juridique de l'entreprise), technique (moyens techniques de réalisation), étude de marché (marché visé), financier (Programme d'investissement et Compte d'exploitation prévisionnel sur cinq (05) ans), économique et social (emplois à créer, impact sur la réduction des importations et la promotion des exportations...). Cette description sommaire du projet ne doit pas dépasser dix (10) pages ;
- Une justification du Chiffre d'Affaires des deux (02) dernières années ;
- Une note d'engagement sur l'honneur du candidat confirmant sa capacité à prendre en charge le titre de transport aller-retour de son lieu de résidence à Dinard en France et sa disponibilité à suivre tout le Programme de formation ;
- Une fiche de renseignements disponible sur les sites Internet **www.uemoa.int**, **www.ccrueoia.org** et **www.izf.net** ou à retirer auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie, entièrement remplie et comportant la photo du candidat ;

- Une copie légalisée de chaque pièce justificative de l'existence de l'entreprise et de sa régularité vis-à-vis des services du fisc ;
- Une autorisation expresse du Chef d'entreprise, le cas échéant.

Le dossier complet comportant toutes les pièces justificatives de l'existence de l'entreprise doit être déposé en cinq (05) exemplaires à la Chambre de Commerce et d'Industrie du pays de résidence du Candidat.

9. Processus de sélection des candidats

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de chaque Etat membre réceptionne les dossiers de candidatures jusqu'à la date et l'heure limites fixées pour le dépôt ;
- Les dossiers reçus et conformes aux conditions de dépôt, sont examinés par un Comité national de sélection suivant des critères uniformisés pour les huit (08) Etats membres. Le Comité national est composé des représentants des Chambres consulaires nationales (commerce, industrie, métier et agriculture) et des ministères chargés du secteur privé, de la jeunesse et de l'emploi ;
- Les dossiers reçus et examinés au plan national sont ensuite transmis avec le PV du Comité national de sélection, à un Comité de sélection finale, composé des représentants de l'UEMOA, de la Fondation Solacroup Hébert et de l'Association Bretagne Commerce International, en France.

10. Tout candidat retenu et n'ayant pas pu prendre part à la formation pour une raison quelconque doit réintroduire sa demande pour une autre session, s'il est toujours intéressé. Sa demande suivra à nouveau le processus initial d'examen des dossiers.

11. Les dossiers de candidature portant la mention « **candidature pour la sélection de candidats pour le compte du Programme « TALENTS DU MONDE/ UEMOA » de l'espace UEMOA** », doivent parvenir sous pli fermé en cinq (05) exemplaires (un original et quatre copies), au plus tard le **14 janvier 2017 à 17 Heures, le cachet de la poste faisant foi**, aux Secrétaires Généraux ou aux Directeurs Généraux des Chambres de Commerce et d'Industrie du pays de résidence.

12. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie des Etats membres de l'UEMOA ou sur les sites Internet **www.uemoa.int**, **www.ccruemoa.org.tg** et **www.izf.net**.

13. Personnes de contact :

- **Monsieur Marou SAWADOGO** : Chargé de l'Entreprise à la Commission de l'UEMOA (Ouagadougou) ; Tél. : + 226 25 50 06 29, E-mail : msawadogo@uemoa.int
- **Mme Z. Olivia PLACKTOR** : Chef Secrétariat DG/CCR-UEMOA (Lomé) ; Tél. / LD : + 228 22 23 23 70, E-mail : ccruemoa@yahoo.fr ; ccr@uemoa.int



FONDATION
SOLACROUP HEBERT



DOSSIER DE CANDIDATURE

PROGRAMME « TALENTS DU MONDE »

[A renseigner par le candidat et joindre photo d'identité]



Nom : Prénom (usuel):

Date de naissance : Pays :

Nationalité : Situation familiale (et nb d'enfants, le cas échéant) :

Sexe : F M Lieu et pays de naissance :

ADRESSE PERSONNELLE

.....	Email :  :  :
-------------------------	---

FORMATION SUIVIE ET DIPLOMES OBTENUS *(Copies légalisées à joindre au dossier)*

RENSEIGNEMENTS SUR L'ETABLISSEMENT *(entreprise, institution, association...) Joindre tout élément d'information au dossier*

Nom et adresse de l'établissement :

Secteur d'activité :

Activités et marchés de l'établissement :

Nombre de salariés :

Chiffre d'affaires des 2 dernières années :

Statut du candidat dans l'établissement *(dirigeant, cadre, créateur...)* :

(Tout document d'attestation d'activité est à joindre au présent dossier)

MOTIVATION DU CANDIDAT POUR LE PROGRAMME TALENTS DU MONDE
IMPACT DU PROGRAMME SUR LE PROJET D'ENTREPRISE (possibilité de rédiger sur feuille libre)

ATTENTES DU CANDIDAT

Je soussigné(e)

NOM :

Prénoms :

pose ma candidature au Programme Talents du Monde/UEMOA

- Session d'Avril à Juin 2017 (16^{ème} promotion)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans le présent dossier de candidature.

A

le . . . / . . . / . . .

Signature du candidat et cachet de l'établissement

Fiche à remplir et dossier complet à déposer auprès de votre CHAMBRE DE COMMERCE AU PLUS TARD LE :

14 janvier 2017 à 17H00

Toute fausse déclaration ou production de documents falsifiés entraînerait l'annulation immédiate au Programme ou, si elle était découverte après l'admission effective du candidat, son exclusion immédiate du Programme.